

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2643

30 septembre 2014

SOMMAIRE

Almadi	126822	Carraig Beag	126821
Alvis Fund Sicav-FIS	126818	Caves Krier Frères, s.à r.l.	126818
Antauri S.A.	126818	Cebtimo SA	126820
Antineamar S.C.	126823	CertAsig Holdings S.A.	126819
Arenafunds SICAV-SIF	126819	CHEYTO KARATEKA Lamadelaine A.s.b.l.	126821
Atelier du Sud S.A. Architecture et Urba- nisme	126819	Chronotron S.à r.l.	126824
Atlas Invest S.A.	126820	Commodity Capital S.A., SICAV-FIS ...	126822
Atlas Invest S.A.	126820	Correspondent One S.A.	126822
AVIC International Marine Engineering (Lux)	126826	FR Solar Luxco JVCo	126825
BalaBit S.à r.l.	126863	Hakea Capital S.A.	126833
Balta S.à r.l.	126818	Hakogel S.A.	126848
B.A. Partners Santé S.A.	126822	Halva S.A.	126840
Barosa S.à r.l.	126823	Happy Sprites	126845
Bavi Concept	126839	Klor2 S.C.l.	126824
Blue Colibri Capital	126836	KMC Finance S.A.	126824
Brassica Midco S.A.	126818	La Boqueria S.à r.l.	126827
BR Europe AIV (Lux) S.à r.l.	126819	Lux-Croissance	126827
BR Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l.	126819	M Corporate S.A.	126827
BR Harbour Exchange S.à r.l.	126820	Mref III Aberdeen Investments S.à r.l. ..	126849
BR Jack S.à r.l.	126820	Munegu S.A. SPF	126826
Broadleaf (Lux) S.à r.l.	126844	MV Kirsten Shipping S.A.	126826
Broadnet Lux Holding S.à r.l.	126823	Nilis S.à r.l.	126828
BR Telex S.à r.l.	126849	Nordam Investissements S.A.	126837
Bysel A.G.	126864	Oceana 71 S.à r.l.	126830
Calimax 2 S.A.	126821	P2L S.à r.l.	126824
Cambaceres France Holdings AREII (Lu- xembourg) S.à r.l.	126821	RB SFOF (Lux) Investment Holdings S.à r.l.	126825
Captiva Capital III GP S.à r.l.	126849	RCP 2 (Lux) S.à r.l.	126825
Cargill International AM 2 S.à r.l.	126821	Simon KP II S.à r.l.	126825

Alvis Fund Sicav-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 149.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014108163/10.

(140129160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Antauri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 53.050.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014108171/10.

(140129317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Balta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 126.925,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.109.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108190/11.

(140129803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Brassica Midco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 169.717.

Les statuts coordonnés au 10 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014108208/11.

(140129434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Caves Krier Frères, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5573 Remich, 1, Avenue Montée St. Urbain.
R.C.S. Luxembourg B 73.541.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014108258/12.

(140129066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Arenafunds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 162.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014108173/10.

(140129234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Atelier du Sud S.A. Architecture et Urbanisme, Société Anonyme.

Siège social: L-4731 Pétange, 10, rue des Ecoles.
R.C.S. Luxembourg B 64.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014108177/10.

(140129698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

BR Europe AIV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.881.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérante

Référence de publication: 2014108233/11.

(140129189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

BR Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.880.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérante

Référence de publication: 2014108235/11.

(140129337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

CertAsig Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 90.170.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014108260/12.

(140130090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Atlas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 73.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014108179/10.

(140129116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Atlas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 73.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014108180/10.

(140129130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

BR Harbour Exchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 149.116.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérante

Référence de publication: 2014108236/11.

(140129377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

BR Jack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.137.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérante

Référence de publication: 2014108237/11.

(140130063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Ceptimo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 51.703.

Par la présente, la société déclare que les adresses de deux de ses administrateurs sont les suivantes:

- Monsieur Tobias FABER, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;
- Madame Barbara FABER, professeur, demeurant à L-8028 Strassen, 37, rue Mathias Goergen;

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Un mandataire de la société

Référence de publication: 2014108311/12.

(140130083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Cargill International AM 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 182.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108252/10.

(140130091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Carraig Beag, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014108253/10.

(140130304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Calimax 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 178.229.

Les comptes annuels pour la période du 20 juin 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108245/11.

(140129539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Cambaceres France Holdings AREII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cambaceres France Holdings AREII (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l.

Référence de publication: 2014108246/11.

(140129444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

CHEYTO KARATEKA Lamadelaine A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4732 Pétange, 52, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg F 9.846.

Art. 3b. Le nombre des membres actifs est limité à 7. Le nombre minimum des membres actifs de l'association est fixé à 3. La qualité de membre est attestée par l'inscription au Registre de Commerce tenu à cette fin.

Art. 4.1. (alinéa 5). Tout membre du conseil d'administration doit, habiter dans la commune de Pétange à l'exception des entraîneurs et avoir au moins un enfant au GHEYTO KARATEKA Lamadelaine A.s.b.l. (Sauf les personnes qui ont créé ce club ont le droit de rester même si leurs enfants ne fréquentent plus le club.)

Référence de publication: 2014108317/12.

(140130628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Almadi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6188 Gonderange, 1, Op der Tonn.
R.C.S. Luxembourg B 139.591.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108159/10.

(140130111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

B.A. Partners Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 78.349.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014108187/10.

(140130271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Commodity Capital S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 162.154.

Der Jahresabschluss vom 01. Juli 2013 bis 14. Juli 2014 (Clôture de liquidation) wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Juli 2014.

Für Commodity Capital S.A., SICAV-FIS, en liquidation volontaire

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014113149/14.

(140133864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Correspondent One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 158.241.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées le 30 juin 2014 par les actionnaires de la Société que Ashish Pan-dey, William B. Shepro, William C. Erbey et Ronald Faris ont démissionné de leur poste d'administrateur de la Société, et que:

- Arthur C. Walker, Jr. né le 3 mars 1971 à New-Jersey, Etats-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle à Ocwen Mortgage Servicing, Inc., 402 Strand Street, Frederiksted, VI 00840, Etats-Unis d'Amérique,
- Timothy M. Hayes, né le 18 septembre 1955 à Indiana, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Ocwen Mortgage Servicing, Inc., 402 Strand Street, Frederiksted, VI 00840, Etats-Unis d'Amérique, et
- Jose Sanz, né le 13 mai 1971 à Madrid, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Ocwen Mortgage Servicing, Inc., 402 Strand Street, Frederiksted, VI 00840, Etats-Unis d'Amérique

ont été nommés administrateurs de la Société avec effet au 30 juin 2014 et jusqu'au 30 juin 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014113157/20.

(140133231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Barosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 173.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108191/10.

(140130144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Broadnet Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 90.361.170,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 166.723.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 26 juin 2014:

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

Monsieur Michael Newton a démissionné de ses fonctions en tant que gérant de la Société en date du 26 juin 2014.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Stefan Holmér, gérant
- M. Jens Hoellermann, gérant
- M. Karl Heinz Horrer, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113073/16.

(140133409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Antineamar S.C., Société Civile.

Siège social: L-3364 Leudelange, 50, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg E 908.

EXTRAIT

En date du 28 mars 2011, Madame Balina MENDEZ a cédé:

- cent-quatre-vingt-dix-huit parts sociales de la société civile ANTINEAMAR S.C. à Monsieur Fernand STEINHÄUSER,
- une part sociale de la société civile ANTINEAMAR S.C. à Monsieur Yves STEINHÄUSER, agréé conformément à l'article 8 des statuts de ladite société,
- et une part sociale de la société civile ANTINEAMAR S.C. à Monsieur Pol-Robert STEINHÄUSER, agréé conformément à l'article 8 des statuts de ladite société.

Ces cessions de parts sociales ont été dûment acceptées par la société civile ANTINEAMAR S.C, conformément à l'article 1690 du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, de sorte que les 400 (quatre-cents) parts sociales de la société civile ANTINEAMAR S.C. de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de EUR 40.000,-(quarante mille euros), sont dorénavant détenues comme suit:

Monsieur Fernand Steinhäuser, né le 14 décembre 1943 à Luxembourg, demeurant à L-2266 Luxembourg, 38, rue d'Oradour,	398 parts sociales
Monsieur Yves Steinhäuser, né le 6 juin 1971 à Luxembourg demeurant à L-2737 Luxembourg, 27, rue Wurth Paquet, une part sociale,	1 part sociale
Monsieur Pol-Robert Steinhäuser, né le 17 février 1976 à Luxembourg, demeurant à L-2128 Luxembourg, 53, rue Marie Adélaïde, une part sociale,	1 part sociale
TOTAL: quatre-cents parts sociales	400 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014113039/28.

(140133074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Chronotron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.720.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108262/9.

(140129879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

P2L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6453 Echternach, 82, rue Krunn.
R.C.S. Luxembourg B 143.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108850/9.

(140129797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Klor2 S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg E 352.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung der Geschäftsführung Abgehalten am Sitz der Gesellschaft am 2. Juni 2014 Um 14.30 Uhr

Die Geschäftsführung stellt fest dass sich die private Adresse von Herrn Rainer KLÖPPNER, Gesellschafter und Geschäftsführer, am 30. Mai 2014 wie folgt geändert hat:

D-54329 Konz, Vor Remig 13.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2014114147/14.

(140134444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

KMC Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 133.492.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 juin 2014 que:

L'assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs détenus par les personnes suivantes:

- Monsieur Jérôme MAURICE, né le 3 août 1969 à Montreuil (France), demeurant au 16, rue Wercollier, L-8159 BRIDEL,

- Monsieur Jean-François COLLIN, né le 19 novembre 1969 à Uccle (Belgique), demeurant au 81, rue du Kiem, L-8030 Strassen,

- Monsieur Laurent COLLIN, né le 23 octobre 1971 à Uccle (Belgique), demeurant au 15, La Chênaie, B-1390 Grez-Doiceau.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de commissaire aux comptes détenu par la société:

- FIDU-CONCEPT SARL, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B38.136, ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014114149/22.

(140133588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

RB SFOF (Lux) Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 177.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108866/9.

(140129327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

RCP 2 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 120.372.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108870/10.

(140130200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Simon KP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.725.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 16 mai 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants, Messieurs Julien PONSON et Douwe TERPSTRA, se trouve dorénavant à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 23.7.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Simon KP II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108905/16.

(140129997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

FR Solar Luxco JVCo, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 137.668.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 juin 2014

En date du 20 juin 2014, Mr. Francesco Giuliani, domicilié au One, Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis D'Amérique, Mr. Alan G. Schwartz, domicilié au One, Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis D'Amérique et Mr. Matthew Raben, domicilié au One, Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis D'Amérique, ont été réélus en tant que commissaires aux comptes, membres du conseil de surveillance jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014.

Veillez également noter la nouvelle adresse de l'Associé Commandité FR Solar Luxco:

FR Solar Luxco, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Sophie Zintzen

Un mandataire

Référence de publication: 2014124236/19.

(140137322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

MV Kirsten Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108741/9.

(140129380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Munegu S.A. SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 150.733.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014108740/14.

(140129741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

AVIC International Marine Engineering (Lux), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.109.348,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 173.553.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2014

En date du 30 juin 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Madame Chen XIAOHONG, Monsieur Li WEI et Monsieur Wu WEIDONG de leur mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Li MEIJIN, né le 27 octobre 1964 à Fujian, Chine, ayant comme adresse professionnelle: 2, Marina Boulevard, # 13-17 The Sail @ Marina Bay, 0+18987 Singapour, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Hu JIACHUN, né le 20 avril 1963 à Pékin, Chine, ayant comme adresse professionnelle: 1-C-901 Anli Garden, 66 Anli Road, Chaoyang District, Pékin, Chine, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Sun YAN, né le 13 février 1963 à Pékin, Chine, ayant comme adresse professionnelle: 27-28th Floor, Catic Mansion, 212 Jiangning Road, Shanghai, Chine, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Diao Weicheng
- Mika Laurilehto
- Li Meijin
- Hu Jiachun
- Sun Yan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

AVIC International Marine Engineering (Lux)

Signature

Référence de publication: 2014108184/31.

(140129877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

La Boqueria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 179.748.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109606/9.

(140131429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Lux-Croissance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 38.527.

I. Cooptation d'un administrateur

Suite à la démission de Monsieur Paul WARINGO de sa fonction d'administrateur avec effet au 30 avril 2014, le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Monsieur Claude HIRTZIG (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Paul WARINGO avec effet à compter du 18 juillet 2014.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2014109672/14.

(140131381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

M Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 174.767.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 22 juillet 2014 à 10:30 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2. L'assemblée prend acte de la démission de deux administrateurs en la personne de:

- Monsieur Joël FOREST, Président et administrateur de classe A,
- Mademoiselle Farida OMAADACHAK, administrateur de classe B.

Et nomme en leur remplacement:

- aux fonctions d'administrateur de classe B:

* Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

* Monsieur Sébastien COYETTE, expert-comptable, né le 4 septembre 1965 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

* Monsieur Denis BREVER, employé privé, né le 2 janvier 1983 à Malmedy - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

* Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société FBK Audit S.à r.l., ayant son siège social au 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138949, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79327, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014109686/31.

(140130848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Nilis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 183.237.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Arena Invest S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156722, having its registered office at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

here represented by Mrs Antje Reibold, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 16 July 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital of Nilis S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183237, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 580 of 5 March 2014.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement and requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the currency of the share capital from euro (EUR) to pounds sterling (GBP) following the exchange rate of the European Central Bank as of 14 July 2014 of GBP 1 for EUR 1.2553 and to suppress the nominal value of the shares. The share capital of the Company shall therefore be of nine thousand nine hundred fifty-seven pounds sterling and seventy-eight pence (GBP 9,957.78) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by two thousand five hundred forty-two pounds sterling and twenty-two pence (GBP 2,542.22) so as to increase it from its current amount of nine thousand nine hundred fifty-seven pounds sterling and seventy-eight pence (GBP 9,957.78) to twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500), without creation of new shares.

The capital increase has been fully paid-up by the sole shareholder, here represented as aforementioned, by a contribution in cash of two thousand five hundred forty-two pounds sterling and twenty-two pence (GBP 2,542.22) so that the amount of two thousand five hundred forty-two pounds sterling and twenty-two pence (GBP 2,542.22) is as of now available to the Company as it has been justified to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder decides to divide the share capital of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each."

Fifth resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company from "Nilis S.à r.l." to "7 Moorgate S.à r.l."

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name 7 Moorgate S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 2,000.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le dix-sept juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Arena Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156722,

ici représentée par Madame Antje Reibold, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

La comparante est l’associé unique, représentant l’intégralité du capital social de Nilis S.à r.l. (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183237, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 16 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 580 du 5 mars 2014.

La comparante représentant l’intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation et requiert le notaire instrumentant d’acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associé unique décide de convertir la devise du capital social d’euros (EUR) en livres sterling (GBP) selon le taux de change de la Banque Centrale Européenne du 14 juillet 2014 de GBP 1 pour 1,2553 EUR et de supprimer la valeur nominale des parts sociales. Le capital social de la Société devrait ainsi correspondre à neuf mille neuf cent cinquante-sept livres sterling et soixante-dix-huit pence (GBP 9.957,78) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L’associé unique décide d’augmenter le capital social de la Société de deux mille cinq cent quarante-deux livres sterling et vingt-deux pence (GBP 2.542,22) afin de l’augmenter de son montant actuel de neuf mille neuf cent cinquante-sept livres sterling et soixante-dix-huit pence (GBP 9.957,78) à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) sans création de parts sociales nouvelles.

L’augmentation de capital a été intégralement libérée par l’associé unique, ici représenté comme il est dit, par un apport en numéraire de deux mille cinq cent quarante-deux livres sterling et vingt-deux pence (GBP 2.542,22), de telle manière que le montant de deux mille cinq cent quarante-deux livres sterling et vingt-deux pence (GBP 2.542,22) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu’il en a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L’actionnaire unique décide de diviser le capital social de la Société en douze mille cinq cent (12,500) parts sociales d’une valeur nominale d’une livre sterling (GBP 1) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l’associé unique décide de modifier l’article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de «Nilis S.à r.l.» à «7 Moorgate S.à r.l.».

Sixième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de 7 Moorgate S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 2.000,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. REIBOLD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33679. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108749/132.

(140130282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Oceana 71 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.732.

In the year two thousand fourteen, the second day of July,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

at an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Meeting") of Oceana 71 S à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B145732, having a share capital of EUR 12,500, incorporated on 8 April 2009 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 918 of 30 April 2009, page 44018. The articles of association of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

Mrs Bernadette Pfyffer, with address at 41 Stanhope Gardens, SW75QY London, United Kingdom (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 500 (five hundred) shares in the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty five euro) each, representing the entire share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) are represented at the Meeting, which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all items of the agenda reproduced hereinafter.

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notice;
 2. Approval of the pro forma accounts of the Company for the period from 1 January 2014 to the date of the present meeting (up to and excluding liquidation) (the Pro forma Accounts);
 3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
 4. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
- and
6. Discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
 7. Delegation of authority.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering herself as duly convened and declaring herself to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to her in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Pro forma Accounts substantially in the form attached hereto as Schedule 1.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve with immediate effect the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Fairland Property Limited, having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Tortola, British Virgin Islands, as Liquidator of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Sole Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

Seventh resolution

The Sole Shareholder finally resolves to grant power and authority to any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., each acting individually, in order to accomplish the filing of the necessary documents regarding the above-mentioned resolutions with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform anything else which might be necessary or useful for the accomplishment of the above resolutions.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

There being no further business on the agenda, the Meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour de juillet,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

à l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Oceana 71 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145732 et ayant un capital social de 12.500 euros (la Société). La Société a été constituée le 8 avril 2009 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 918 du 30 avril 2009, page 44018. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société,

Mme Bernadette Pfyffer, avec adresse au 41 Stanhope Gardens, SW75QY Londres, Angleterre (l'Associé Unique), ci-après représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que les 500 (cinq cent) actions ayant une valeur nominale de EUR25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cent), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation des comptes pro forma de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'à la date des présentes (jusqu'à et excluant la liquidation) (les Comptes Pro forma);
3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
4. Nomination du liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
6. Décharge (quitus) accordé aux membres du conseil de gérance pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et
7. Délégation de pouvoir.

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représentée à la présente Assemblée se considérant comme dûment convoquée et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes Pro forma dans la forme annexée aux présentes à l'Annexe 1.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide avec effet immédiat de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Fairland Property Limited, ayant son siège social au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Tortola, British Virgin Islands, en tant que Liquidateur.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Associé Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Septième résolution

L'Associé Unique décide, en outre, d'accorder pouvoir et autorité à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant individuellement, afin d'accomplir toutes formalités nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés concernant les résolutions figurant ci-dessus; et, généralement, d'effectuer toutes autres opérations qui pourraient être nécessaires ou utiles pour l'accomplissement des résolutions figurant ci-dessus.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32074. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110824/168.

(140132691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Hakea Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 188.895.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le douze juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

«DATA GRAPHIC S.A.», ayant son siège social au 128, Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42 166,

ici dûment représentée par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 10 juin 2014 à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «HAKEA CAPITAL S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (31.000,-EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats nominatifs ou au porteur d'actions multiples.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration, ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration, il pourra choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second mardi de juin à 19 heures 30.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires:

- 1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération:

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, «DATA GRAPHIC S.A.», prénommée, déclare souscrire cent (100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 100 % (cent pour cent) par paiement en numéraire de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000.-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à mille trente euros (1.030,-EUR).

Décisions de l'actionnaire unique

La comparante, représentée comme dit ci-avant et représentant l'entière du capital social, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).
2. Est nommé administrateur de la société:

M. Stéphane BIVER, né à Watermael-Boitsfort (B), le 3 août 1968, demeurant professionnellement au 128, Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

3. Est nommé Commissaire aux comptes de la société:

«DATA GRAPHIC S.A.», ayant son siège au 128, Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg (RCS Luxembourg B 42 166).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

- 4.- Le siège social de la Société est fixé au 128, Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2014. Relation: LAC/2014/27580. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110524/159.

(140132101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Blue Colibri Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.982.

Par résolutions signées en date du 25 juin 2014, l'associé unique a décidé de nommer Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108225/13.

(140130256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Nordam Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 188.911.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "FIDESCO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 68578,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "NORDAM INVESTISSEMENTS S.A.", (ci-après la "Société").

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que se soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou toute autre manière, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou toute autre manière.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La Société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 12. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq mille (5.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "FIDESCO S.A.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier président peut être nommé par une résolution de l'actionnaire unique.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;
 - b) Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, né à Uccle, le 16 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;
 - c) La société anonyme "FIDESCO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 68578.
 3. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée nomme Madame Evelyne GUILLAUME, diplômée ès sciences économiques, née à Luxembourg, le 7 octobre 1963, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, comme représentante permanente de l'administratrice ci-avant mentionnée sub c).
 4. La société à responsabilité limitée "EURAUDIT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 42889, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
 5. Le siège social est établi à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
 6. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme:
 - Monsieur Luc BRAUN, pré-qualifié, comme président du conseil d'administration, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature, et
 - Monsieur Jean-Marie POOS, pré-qualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. POOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2014. LAC/2014/30776. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110820/152.

(140132615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Bavi Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.162.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2014108196/10.

(140129072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Halva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 178.803.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of July.

Before the undersigned, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of Halva S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under N. B178803, incorporated by a deed of the undersigned Notary on June 21st, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n. 2188 of September 6, 2013 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned Notary on February 14, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of May 23rd, 2014.

The meeting was opened by Ms. Claudia Rouckert, employee, with professional address at Esch-sur-Alzette, being in the chair,

who appointed as Secretary Mrs. Brigitte Martin, employee, with professional address at Esch-sur-Alzette.

The meeting elected as Scrutineer Mrs. Maria Santiago De Sousa, employee, with professional address at Esch-sur-Alzette..

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The Shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that the 631,000 (six hundred and thirty one thousand) shares, representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting (the "Meeting") so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the Shareholders.

III.- The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred twenty thousand Euros (EUR 120,000.-) so as to raise it from its present amount of six hundred and thirty one thousand Euros (EUR 631,000.-) to seven hundred and fifty one thousand Euros (EUR 751,000.-) by the creation of one hundred twenty thousand (120,000) new shares of one Euro (EUR 1.-) each;

3. Reclassification of the 120,000 shares issued by the Company into:

- 12,000 (twelve thousand) class A Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 12,000 (twelve thousand) class B Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 12,000 (twelve thousand) class C Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 12,000 (twelve thousand) class D Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 12,000 (twelve thousand) class E Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 12,000 (twelve thousand) class F Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 12,000 (twelve thousand) class G Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 12,000 (twelve thousand) class H Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 12,000 (twelve thousand) class I Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 12,000 (twelve thousand) class J Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of paragraph 1 of the Article 6 of the Company's Articles of Association in order to reflect the above mentioned changes;

6. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the Meeting:

First resolution

The Shareholders resolved to waive their rights to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

Second resolution

The Shareholders resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred thousand Euros (EUR 120,000.-) so as to raise it from its present amount of six hundred and thirty one thousand Euros (EUR 631,000.-) to seven hundred and fifty one thousand Euros (EUR 751,000.-) by the creation of one hundred thousand (120,000) new shares (the “New Shares”) of one Euro (EUR 1.-) each;

Subscription and payment

The New Shares were then subscribed as follows:

a) Mr. Marcos Marcelo Mindlin, born in Cordoba, Argentina, on the 19th day of January 1964, with professional address at Ortiz de Ocampo 3302, Edificio 4, Piso 4, 1425 Buenos Aires, Argentina, here represented by Ms. Claudia Rouckert, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal, subscribed to ninety six thousand (96,000) New Shares;

b) Mr. Damian Miguel Mindlin, born in Cordoba, Argentina, on the 3rd day of January 1966, with professional address at Ortiz de Ocampo 3302, Edificio 4, Piso 4, 1425 Buenos Aires, Argentina, here represented by Ms. Claudia Rouckert, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal subscribed to twelve thousand (12,000) New Shares; and

c) Mr. Gustavo Mariani, born in Buenos Aires, Argentina, on the 9th day of September 1970, with professional address at Ortiz de Ocampo 3302, Edificio 4, Piso 5, 1425 Buenos Aires, Argentina, here represented by Ms. Claudia Rouckert, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal subscribed to twelve thousand (12,000) New Shares.

Such New Shares were fully paid up by a contribution in cash of an amount of one hundred thousand Euros (EUR 120,000.-). The proof of the existence of the contribution was produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The Shareholders resolved to reclassify the New Shares issued by the company into:

- 12,000 (twelve thousand) class A Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 12,000 (twelve thousand) class B Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 12,000 (twelve thousand) class C Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 12,000 (twelve thousand) class D Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 12,000 (twelve thousand) class E Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 12,000 (twelve thousand) class F Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 12,000 (twelve thousand) class G Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 12,000 (twelve thousand) class H Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 12,000 (twelve thousand) class I Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 12,000 (twelve thousand) class J Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders resolved to attribute the New Shares of the Company as follows:

a) Mr. Marcos Marcelo Mindlin, prenamed: 9,600 class A Preferred Shares, 9,600 class B Preferred Shares, 9,600 class C Preferred Shares, 9,600 class D Preferred Shares, 9,600 class E Preferred Shares, 9,600 class F Preferred Shares, 9,600 class G Preferred Shares, 9,600 class H Preferred Shares, 9,600 class I Preferred Shares and 9,600 class J Preferred Shares;

b) Mr. Damian Miguel Mindlin, prenamed: 1,200 class A Preferred Shares, 1,200 class B Preferred Shares, 1,200 class C Preferred Shares, 1,200 class D Preferred Shares, 1,200 class E Preferred Shares, 1,200 class F Preferred Shares, 1,200 class G Preferred Shares, 1,200 class H Preferred Shares, 1,200 class I Preferred Shares and 1,200 class J Preferred Shares;

c) Mr. Gustavo Mariani, prenamed: 1,200 class A Preferred Shares, 1,200 class B Preferred Shares, 1,200 class C Preferred Shares, 1,200 class D Preferred Shares, 1,200 class E Preferred Shares, 1,200 class F Preferred Shares, 1,200 class G Preferred Shares, 1,200 class H Preferred Shares, 1,200 class I Preferred Shares and 1,200 class J Preferred Shares.

Fifth resolution

Further to the resolutions above, the Shareholders resolved to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“The capital is set at seven hundred and fifty one thousand EUROS (EUR 751,000.-) represented by 751,000 (seven hundred and fifty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, divided into (i) 31,000 (thirty one thousand) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and (ii) ten classes of preferred shares as follows:

- 72,000 (seventy two thousand) class A Preferred Shares (the “Class A Shares”);
- 72,000 (seventy two thousand) class B Preferred Shares (the “Class B Shares”);
- 72,000 (seventy two thousand) class C Preferred Shares (the “Class C Shares”);
- 72,000 (seventy two thousand) class D Preferred Shares (the “Class D Shares”);

- 72,000 (seventy two thousand) class E Preferred Shares (the “Class E Shares”);
 - 72,000 (seventy two thousand) class F Preferred Shares (the “Class F Shares”);
 - 72,000 (seventy two thousand) class G Preferred Shares (the “Class G Shares”);
 - 72,000 (seventy two thousand) class H Preferred Shares (the “Class H Shares”);
 - 72,000 (seventy two thousand) class I Preferred Shares (the “Class I Shares”); and
 - 72,000 (seventy two thousand) class J Preferred Shares (the “Class J Shares”),
- all having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.”

The second paragraph of Article 6 of the Articles of Association remains unchanged.

There being no further business, the Meeting is terminated.

Attestation

The undersigned notary declares that he has checked the existence of the conditions set out in Article 26 of the Law in Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze juillet.

Par-devant, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les «Actionnaires») de la société Halva S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B178803, constituée par un acte du notaire soussigné le 21 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n. 2188 du 6 septembre 2013 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 14 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 mai 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mlle. Claudia Ruckert, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Qui désigne comme secrétaire Mme. Brigitte Martin, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme. Maria Santiago De Sousa, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Les Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée par mandataires et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence. La liste de présence et les procurations, après avoir été signées par le notaire et les parties, resteront annexées et seront enregistrées avec le présent acte.

II.- La liste de présence montre que les 631.000 (six cent trente et un mille) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de sorte que l'Assemblée peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour qui est connu des Actionnaires.

III.- L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social souscrit de la Société par un montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) afin de le porter de son montant actuel de six cent trente et un mille euros (EUR 631.000,-) à sept cent cinquante et un mille Euros (EUR 751.000,-) par création de cent mille (120.000) nouvelles actions de un Euro (EUR 1.-) chacune;

3. Reclassification des 120.000 actions émises par la Société en:

- 12.000 (douze mille) actions préférentielles de classe A ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 12.000 (douze mille) actions préférentielles de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 12.000 (douze mille) actions préférentielles de classe C ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 12.000 (douze mille) actions préférentielles de classe D ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 12.000 (douze mille) actions préférentielles de classe E ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 12.000 (douze mille) actions préférentielles de classe F ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 12.000 (douze mille) actions préférentielles de classe G ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 12.000 (douze mille) actions préférentielles de classe H ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;

- 12.000 (douze mille) actions préférentielles de classe I ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
 - 12.000 (douze mille) actions préférentielles de classe J ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
 - 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
 - 5. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;
 - 6. Divers.
- Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de renoncer à leurs droits de recevoir la convocation préalable afférente à la présente Assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de cent vingt mille Euros (EUR 120.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent trente et un mille Euros (EUR 631.000,-) à sept cent cinquante et un mille Euros (EUR 751.000,-) par la création de cent vingt mille (120.000) nouvelles actions (les «Nouvelles Actions») de un Euro (EUR 1.-) chacune;

Souscription et paiement

Les Nouvelles Actions ont été souscrites comme suit:

- a) M. Marcos Marcelo Mindlin, né à Cordoba, Argentina, le 19 janvier 1964, avec adresse professionnelle à Ortiz de Ocampo 3302, Edificio 4, Piso 4, 1425 Buenos Aires, Argentine, ici représenté par Mlle. Claudia Rouckert, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, souscrit à quatre-vingt seize mille (96.000) Nouvelles Actions;
- b) M. Damian Miguel Mindlin, né à Cordoba, Argentina, le 3 janvier 1966, avec adresse professionnelle à Ortiz de Ocampo 3302, Edificio 4, Piso 4, 1425 Buenos Aires, Argentine, ici représenté par Mlle. Claudia Rouckert, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, souscrit à douze mille (12.000) actions; et
- c) M. Gustavo Mariani, né à Buenos Aires, Argentina, le 9 septembre 1970, avec adresse professionnelle à Ortiz de Ocampo 3302, Edificio 4, Piso 5, 1425 Buenos Aires, Argentine, ici représenté par Mlle. Claudia Rouckert, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, souscrit à douze mille (12.000) actions.

Ces Nouvelles Actions ont été intégralement libérées par un apport en espèces d'un montant de cent vingt mille Euros (EUR 120.000,-). La preuve de l'existence de cet apport a été remise au notaire soussigné qui le constate expressément.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de reclassifier les Nouvelles Actions émises par la Société en:

- 12.000 (douze mille) actions préférentielles de classe A ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 12.000 (douze mille) actions préférentielles de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 12.000 (douze mille) actions préférentielles de classe C ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 12.000 (douze mille) actions préférentielles de classe D ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 12.000 (douze mille) actions préférentielles de classe E ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 12.000 (douze mille) actions préférentielles de classe F ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 12.000 (douze mille) actions préférentielles de classe G ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 12.000 (douze mille) actions préférentielles de classe H ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 12.000 (douze mille) actions préférentielles de classe I ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 12.000 (douze mille) actions préférentielles de classe J ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations des résolutions précédentes, les Actionnaires décident d'attribuer les Nouvelles Actions émises par la Société comme suit:

- a) M. Marcos Marcelo Mindlin, précité: 9.600 actions de classe préférentielle A, 9.600 actions de classe préférentielle B, 9.600 actions de classe préférentielle C, 9.600 actions de classe préférentielle D, 9.600 actions de classe préférentielle E, 9.600 actions de classe préférentielle F, 9.600 actions de classe préférentielle G, 9.600 actions de classe préférentielle H, 9.600 actions de classe préférentielle I and 9.600 actions de classe préférentielle J;
- b) M. Damian Miguel Mindlin, précité: 1.200 actions de classe préférentielle A, 1.200 actions de classe préférentielle B, 1.200 actions de classe préférentielle C, 1.200 actions de classe préférentielle D, 1.200 actions de classe préférentielle E, 1.200 actions de classe préférentielle F, 1.200 actions de classe préférentielle G, 1.200 actions de classe préférentielle H, 1.200 actions de classe préférentielle I and 1.200 actions de classe préférentielle J;

c) M. Gustavo Mariani, précité: 1.200 actions de classe préférentielle A, 1.200 actions de classe préférentielle B, 1.200 actions de classe préférentielle C, 1.200 actions de classe préférentielle D, 1.200 actions de classe préférentielle E, 1.200 actions de classe préférentielle F, 1.200 actions de classe préférentielle G, 1.200 actions de classe préférentielle H, 1.200 actions de classe préférentielle I and 1.200 actions de classe préférentielle J;

Cinquième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, les actionnaires décident de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 6 des statuts afin de le lire comme suit:

“Le capital social est fixé à la somme de sept cent cinquante et un mille euros (EUR 751.000,-) représenté par sept cent cinquante et un mille (751.000) actions d'une valeur nominale de un 1 euro.- (Euro 1) chacune, divisées en (i) 31.000 (trente et un mille) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et en (ii) dix classes d'actions préférentielles comme suit:

- 72.000 (soixante douze mille) actions préférentielles de classe A (les “Actions de Classe A”);
 - 72.000 (soixante douze mille) actions préférentielles de classe B (les “Actions de Classe B”);
 - 72.000 (soixante douze mille) actions préférentielles de classe C (les “Actions de Classe C”);
 - 72.000 (soixante douze mille) actions préférentielles de classe D (les “Actions de Classe D”);
 - 72.000 (soixante douze mille) actions préférentielles de classe E (les “Actions de Classe E”);
 - 72.000 (soixante douze mille) actions préférentielles de classe F (les “Actions de Classe F”);
 - 72.000 (soixante douze mille) actions préférentielles de classe G (les “Actions de Classe G”);
 - 72.000 (soixante douze mille) actions préférentielles de classe H (les “Actions de Classe H”);
 - 72.000 (soixante douze mille) actions préférentielles de classe I (les “Actions de Classe I”); and
 - 72.000 (soixante douze mille) actions préférentielles de classe J (les “Actions de Classe J”),
- ayant toutes une valeur nominale de un EURO (EUR 1.-) chacune.”

Le deuxième paragraphe de l'article 6 des Statuts reste inchangé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ces parties ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Rouckert, Martin, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10036. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014110505/253.

(140132735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Broadleaf (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.364.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2012 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 19 juillet 2013, sous la référence L130122958 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014113072/12.

(140133656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Happy Sprites, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 166.321.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand fourteen, on the eleventh day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "HAPPY SPRITES", in voluntary liquidation, a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 166321, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Cosita DEL-VAUX, notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), on January 13, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 604 of March 7, 2012,

and whose articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since.

The Company has been put into voluntary liquidation and the private limited company by shares "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", established and having its registered office at 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central (Hong Kong), registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 1260125, has been appointed as liquidator (the "Liquidator") pursuant to a deed received by the officiating notary, on April 29, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is presided by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in L2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

The Chairman appoints Mr. Christophe JASICA, employee, residing professionally in L2370 Howald, 4, rue Peternelchen, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in L2370 Howald, 4, rue Peternelchen, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That on June 26, 2014, a shareholders' extraordinary meeting has resolved to approve the report of the liquidator dated June 26, 2014 (the "Report of the Liquidator") together with the liquidation accounts drawn up on June 26, 2014 (the "Liquidation Accounts") and appointed the private limited liability company "Artemis Audit & Advisory", established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 166716, as auditor (commissaire à la liquidation) (the "Auditor") to prepare the closing accounts and the report of the auditor.

B) That on July 11, 2014, the Auditor has provided the Liquidator and the shareholders with the closing accounts dated July 11, 2014 (the "Closing Accounts") together with the report of the Auditor dated July 11, 2014 (the "Report of the Auditor").

C) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Examination and acknowledgement of the Auditor's Report;
2. Approval of the Closing Accounts;
3. Discharge to be granted to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their offices in relation to the liquidation process of the Company;
4. Approval of the transfer of all the assets and liabilities of the Company as reflected in the Closing Accounts of the Company, to the shareholders;
5. Approval of the keeping of the books of the Company for a period of five years at the registered office of the Liquidator;
6. Discharge to the members of board of the meeting.
7. Approval of the termination and closing of the liquidation;
8. Miscellaneous.

D) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

E) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

F) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

G) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After due consideration the Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

Having been provided with the Report of the Auditor, the Meeting acknowledges the said report, which concludes that the Report of the Liquidator is in compliance with the Luxembourg laws and regulatory requirements and reflects the true and fair view of the liquidation operations of the Company.

The Report of the Auditor, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Second resolution

Through the acknowledgement hereby of the conclusions laid down in the Report of the Auditor, the Meeting resolves to approve the Closing Accounts.

Third resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their functions in relation to the liquidation process of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the transfer of all the assets and liabilities of the Company, as reflected in the Closing Accounts, to the shareholders, with effect as of the date of the present deed.

Fifth resolution

The Meeting gives full discharge to the members of the board of the Meeting.

Sixth resolution

The Meeting decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the Company, i.e.: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who wouldn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same place for the benefit of all it may concern.

Seventh resolution

The Meeting declares the liquidation of the Company terminated and closed with effect as of the date of the present deed.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "HAPPY SPRITES", en liquidation volontaire, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166321, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, le 13 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 604 du 7 mars 2012, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

La Société a été mise en liquidation volontaire et la private limited company by shares "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", établie et ayant son siège social au 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central, (Hong Kong), inscrite au Companies Registry de Hong Kong sous le numéro 1260125, a été nommé en tant que liquidateur (le "Liquidateur") suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 29 avril 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à L2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

Le Président désigne Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à L2370 Howald, 4, rue Peternelchen, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à L2370 Howald, 4, rue Peternelchen, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que le 26 juin 2014, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires a approuvé le rapport du liquidateur daté du 26 juin 2014 (le "Rapport du Liquidateur") ainsi que les comptes de liquidation établis au 26 juin 2014 (les "Comptes de Liquidation") et a nommé la société à responsabilité limitée "Artemis Audit & Advisory", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166716, en tant que commissaire à la liquidation (le "Commissaire à la Liquidation") chargé de l'établissement des comptes de clôture et du rapport du commissaire à la liquidation.

B) Que le 11 juillet 2014, le Commissaire à la Liquidation a transmis au Liquidateur et aux actionnaires les comptes de clôture datés du 11 juillet 2014 (les "Comptes de Clôture") et le rapport du commissaire à la liquidation daté du 11 juillet 2014 (le "Rapport du Commissaire à la Liquidation");

C) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Examen et approbation du Rapport du Commissaire à la Liquidation;
2. Approbation des Comptes de Clôture;
3. Décharge à accorder au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en relation avec la liquidation de la Société;
4. Approbation du transfert de tous les actifs et passifs de la Société conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Clôture de la Société, aux Actionnaires;
5. Approbation de la conservation des livres de la Société pour une période de cinq années au siège social du Liquidateur;
6. Décharge à donner aux membres du bureau de l'Assemblée;
7. Approbation de la clôture de la liquidation de la Société avec effet à la date de ce jour;
8. Divers.

D) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

E) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

F) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

G) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Après considération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant eu communication du Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Assemblée approuve ledit rapport qui conclut à la conformité du Rapport du Liquidateur aux lois et obligations légales luxembourgeoises et à un exposé sincère et véritable des opérations de liquidations de la Société.

Le Rapport du Commissaire à la Liquidation, après avoir été signé “ne varietur” par le mandataire et le notaire sous-signé, restera annexé au présent acte and sera enregistré avec lui auprès de l’administration de l’enregistrement.

Deuxième résolution

Confirmant par les présentes les conclusions contenues dans le Rapport du Commissaire à la Liquidation, l’Assemblée décide d’approuver les Comptes de Clôture.

Troisième résolution

L’Assemblée donne pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l’exécution de leurs mandats en rapport avec les opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L’Assemblée décide d’approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société, conformément à ce qu’il ressort des Comptes de Clôture, aux actionnaires, avec effet à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L’Assemblée donne décharge aux membres du bureau de l’Assemblée.

Sixième résolution

L’Assemblée décide que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l’ancien siège social de la Société, i.e.: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l’Eau, et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux membres et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Septième résolution

L’Assemblée déclare la liquidation de la Société terminée avec effet à ce jour.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l’anglais et français, déclare par les présentes, qu’à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d’une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. JASICA, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2014. LAC/2014/33587. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL .

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110526/197.

(140131900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Hakogel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.959.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014113434/12.

(140133762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

BR Telex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 157.582.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Gérante

Référence de publication: 2014108240/11.

(140129073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Captiva Capital III GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 39, rue Alphonse Munchen.
R.C.S. Luxembourg B 127.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108249/11.

(140130192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Mref III Aberdeen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 188.859.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) MREF III GP Limited, a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J 8PE, registered with the Companies House under number 08405058 ("MREF III"), acting on behalf of Moorfield Real Estate Fund III "A" Limited Partnership, an investment fund, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J 8PE, registered with the Companies House under number LP015419 ("MREF III "A")

duly represented by M. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 2, 2014.

2) MREF III GP Limited, aforementioned, acting on behalf of Moorfield Real Estate Fund III "B" Limited Partnership, an investment fund, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J 8PE, registered with the Companies House under number LP015420 ("MREF III "B"),

duly represented by M. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 2, 2014.

3) MREF III GP Limited, aforementioned, acting on behalf of Moorfield Real Estate Fund III "PC" Limited Partnership, an investment fund, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J 8PE, registered with the Companies House under number LP015418 ("MREF III "PC"),

duly represented by M. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 2, 2014.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of “MREF III Aberdeen Investments S.à r.l.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1. The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company’s registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

5.2. Under the terms and conditions provided by law, the Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3. Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company’s share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company’s share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2. The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5. The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6. The Company's shares are in registered form.

6.7. Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3. The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4. Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5. The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1. The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

11.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3. Quorum and vote

11.3.1. Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2. Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6. Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7. The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1. The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2. The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3. The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1. Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2. Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3. Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1. The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1. The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2. Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. In case the Company has several classes of managers, the board of managers can deliberate or act validly only if at least one (1) manager of each class is present or represented at the meeting.

18.3. Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote. In case the Company has several classes of managers, resolutions of the board of managers are adopted validly only if such majority contains the affirmative vote by one (1) manager of each class.

18.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5. Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to

be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6. The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7. Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1. The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2. The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3. Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. In case the Company has several managers, it will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. In case the Company has a sole manager, it will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of such sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

21.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6. In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7. If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4. Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1. The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2014.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

1) MREF III, aforementioned, acting on behalf of MREF III "A", aforementioned, paid three thousand four hundred sixty-nine pounds sterling (GBP 3,469) in subscription for three thousand four hundred and sixty-nine (3,469) shares; and

2) MREF III, aforementioned, acting on behalf of MREF III "B", aforementioned, paid eight hundred sixty-seven pounds sterling (GBP 867) in subscription for eight hundred and sixty-seven (867) shares.

3) MREF III, aforementioned, acting on behalf of MREF III "PC", aforementioned, paid eight thousand one hundred sixty-four pounds sterling (GBP 8,164) in subscription for eight thousand one hundred and sixty-four (8,164) shares.

Total: twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500) paid for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,500.-.

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company's entire share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

a) Mr. Graham Sidwell, born on 25 October 1953 in Lowestoft, Suffolk, United-Kingdom, with professional address at 1, Stanley Mansions, Park Walk, London SW10 0AG, United-Kingdom, as class A manager of the Company;

b) Mr. Paul Lawrence, born on 25 May 1970 in Rotherham, United-Kingdom, with professional address at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company; and

c) Mr. Michel Thill, born on 8 June 1965 in Arlon, Belgium, with professional address at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company.

3. The managers shall be appointed for an unlimited period of time.

4. The address of the Company's registered office is set at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) MREF III GP Limited, une société constituée et existante sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège social à Nightingale House, 65 Curzon Street, Londres W1J 8PE, Royaume-Uni, inscrite auprès du Companies House sous le numéro d'inscription 08405058 ("MREF III"), agissant au nom de Moorfield Real Estate Fund III "A" Limited Partnership, un fonds d'investissement existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Nightingale House, 65 Curzon Street, Londres W1J 8PE, Royaume-Uni, inscrit auprès du Companies House sous le numéro d'inscription LP015419 ("MREF III "A")

dûment représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 juillet 2014.

2) MREF III GP Limited, susmentionnée, agissant au nom de Moorfield Real Estate Fund III "B" Limited Partnership, un fonds d'investissement existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Nightingale House, 65 Curzon Street, Londres W1J 8PE, Royaume-Uni, inscrit auprès du Companies House sous le numéro d'inscription LP015420 ("MREF III "B")

dûment représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 juillet 2014.

3) MREF III GP Limited, susmentionnée, agissant au nom de Moorfield Real Estate Fund III "PC" Limited Partnership, un fonds d'investissement existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Nightingale House, 65 Curzon Street, Londres W1J 8PE, Royaume-Uni, inscrit auprès du Companies House sous le numéro d'inscription LP015418 ("MREF III "PC")

dûment représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 juillet 2014.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MREF III Aberdeen Investments S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché

de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital social de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune.

5.2. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3. Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3. Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5. La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6. Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

6.7. Les fractions de parts sociales auront les mêmes droits que les parts sociales entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs parts sociales ne pourront voter que si le nombre des fractions de parts sociales peut être réuni en une ou plusieurs parts sociales. Dans le cas où des fractions de parts sociales ne pourront pas être réunies en une part sociale entière, de telles fractions de parts sociales ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des associés.

7.1. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1. La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4. Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1. Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2. Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique“.

9.3. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4. En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1. L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieux et dates précisés dans l'avis de convocation.

10.2. Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3. L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

11.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3. Quorum et vote

11.3.1. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4. Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5. Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6. Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7. Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1. Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2. De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique“.

14.2. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3. La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1. Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2. Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3. Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2. Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1. Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2. Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où la Société comprendrait plusieurs catégories de gérants, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement qu'à la condition qu'au moins un gérant de chaque catégorie soit présent ou représenté à ladite réunion.

18.3. Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante. Dans l'hypothèse où la Société comprendrait plusieurs catégories de gérants, les décisions du conseil de gérance ne seront prises valablement qu'à la condition que la majorité des votes contienne le vote favorable d'au moins un gérant de chaque catégorie.

18.4. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5. Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6. Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7. Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2. Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Si la Société a plusieurs gérants, elle sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toute circonstance par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant elle sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toute circonstance par la seule signature du même gérant ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.

21.1. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2. L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4. Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5. Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6. Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7. Dans le cas où les associés nomment un ou plusieurs auditeurs indépendants (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002, telle que modifiée, sur le registre du commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution des commissaires aux comptes est supprimée.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2. Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4. Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) MREF III, susnommée, agissant au nom de MREF III "A", susnommé, a payé trois mille quatre cent soixante-neuf livres sterling (GBP 3.469) pour une souscription à trois mille quatre cent soixante-neuf (3.469) parts sociales;

2) MREF III, susnommée, agissant au nom de MREF III "B", susnommé, a payé huit cent soixante-sept livres sterling (GBP 867) pour une souscription à huit cent soixante-sept (867) parts sociales;

3) MREF III, susnommée, agissant au nom de MREF III "PC", susnommé, a payé huit mille cent soixante-quatre livres sterling (GBP 8.164) pour une souscription à huit mille cent soixante-quatre (8.164) parts sociales.

Total: douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) payés pour douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500,-.

Assemblée générale des associés

Les associés constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).

2) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

a) M. Graham Sidwell, né le 25 octobre 1953 à Lowestoft, Suffolk, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle sis 1 Stanley Mansions, Park Walk, Londres SW 10 0AG, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société;

b) M. Paul Lawrence, né le 25 Mai 1970 à Rotherham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle sis 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société; et

c) M. Michel Thill, né le 8 Juin 1965 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle sis 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

3) Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

4) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. JOLY-MEUNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33889. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108729/762.

(140130342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

BalaBit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 856.100,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 185.879.

Extrait de cession de parts sociales de la société intervenue en date du 31 juillet 2014

Les cessions suivantes de parts sociales de la Société sont intervenues en date du 31 juillet 2014:

- Loft Investment Ltd, une limited liability company de droit Maltais, ayant son siège social au 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malte, enregistrée auprès du Registry of Companies sous le numéro C64418 a cédé 6.929 parts sociales à C5 Partners SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 171345;

- Bzorp Ltd, une limited liability company de droit Maltais, ayant son siège social au 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malte, enregistrée auprès du Registry of Companies sous le numéro C65755, a cédé 6.929 parts sociales à C5 Partners SCA;

- Wolf and Greenfield Ltd, une limited liability company de droit Maltais, ayant son siège social au 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malte, et enregistrée auprès du Registry of Companies sous le numéro C65756 a cédé 1.039 parts sociales à C5 Partners SCA;

- Almira Holdings Ltd, une limited liability company de droit Maltais, ayant son siège social au 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malte, enregistrée auprès du Registry of Companies sous le numéro C65754, a cédé 9.667 parts sociales à C5 Partners SCA;

- Red Roof Ltd, une limited liability company de droit Maltais, ayant son siège social au 236, St. Paul Street, Valletta VLT 1215, Malte, enregistrée auprès du Registry of Companies sous le numéro C65757, a cédé 2.287 parts sociales à C5 Partners SCA.

Suite à ces cessions, le capital social de la Société se répartit comme suit:

- Loft Investment Ltd - 140.127 parts sociales
- Red Roof Ltd - 59.703 parts sociales
- Bzorp Ltd - 163.205 parts sociales
- Wolf and Greenfield Ltd - 56.426 parts sociales
- Isolta Holdings Limited - 209.955 parts sociales
- Almira Holdings Ltd - 199.833 parts sociales
- C5 Partners SCA - 26.851 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014121051/37.

(140139671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Bysel A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 21.800.

Im Jahre zweitausend und vierzehn, am neunten Juli.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft BYSEL A.G., mit Sitz in L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Bettingen, mit dem damaligen Amtssitz in Wiltz, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (das „Mémorial“) Nummer 228 vom 25. August 1984. Die Satzungen der Gesellschaft wurden zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch vorbenannten Notar Paul Bettingen, am 9. November 1989, veröffentlicht im Mémorial Nummer 134 vom 25. April 1990.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Régis Galiotto, Privatbeamter, beruflich ansässig in Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Marie-Thérèse Terens, Geschäftsführerin, beruflich ansässig in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von der Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert, beigegeben und mitformalisiert.

III.- Da sämtliche ein tausend zweihundertfünfzig (1.250) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

IV.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Verlängerung der Gesellschaftsdauer von „dreißig Jahren“ auf „unbestimmte Dauer“, demzufolge Abänderung und Ersatz von Artikel 3 der Satzungen bezüglich der Gesellschaftsdauer, der lauten soll wie folgt:

„Die Dauer der Gesellschaft wurde auf unbestimmte Zeit vereinbart. Eine Auflösung der Gesellschaft kann durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter erfolgen.“

2.- Verschiedenes.

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Einziger Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt die Dauer der Gesellschaft auf unbegrenzt festzusetzen, demgemäß erhält Artikel drei der Satzung fortan folgenden Wortlaut:

„Die Dauer der Gesellschaft wurde auf unbestimmte Zeit vereinbart. Eine Auflösung der Gesellschaft kann durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter erfolgen.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES, M.-T. TERENS und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33891. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 31. Juli 2014.

Référence de publication: 2014124050/51.

(140137132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.